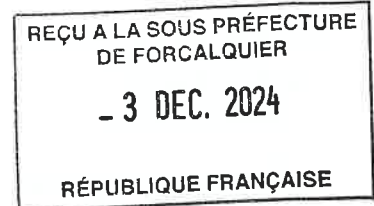




## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 NOVEMBRE 2024

**Délibération n°2024-57**

**Thème : AFFAIRES GENERALES ET JURIDIQUES 3**  
**Objet : Modification du statut de la Résidence Saint Michel**



L'an deux mille vingt-quatre le vingt-huit du mois de novembre, le Conseil Municipal, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 22 novembre 2024 s'est réuni à l'Hôtel de Ville dans la salle ordinaire de ses délibérations, sous la présidence de Monsieur David GEHANT.

**Membres en exercice : 29    Membres présents : 20    Pouvoirs : 9    Suffrages exprimés : 29**

### **Étaient présents :**

David GEHANT, maire ; Emmanuel LUTHRINGER, adjoint ; Thomas CHERBAKOW, adjoint ; Sylvie SAMBAIN, adjointe ; Charlotte SOULARD, adjointe ; Karima COEURET, adjointe ; Jean- Pierre GEORGE, adjoint ; Jacqueline VILLANI, conseillère municipale ; Didier MOREL, conseiller municipal ; Francine GIAY- CHECA, conseillère municipale ; Gérard PETEY, conseiller municipal ; Michel DALMASSO, conseiller municipal ; Elodie OLIVER, conseillère municipale ; Fabien JOURDAN, conseiller municipal ; Jérémie DENIER, conseiller municipal ; Danièle KLINGLER, conseillère municipale ; Lorraine PRUNET, conseillère municipale ; Lisa MARCEL, conseillère municipale ; Charles DANNAUD, conseiller municipal ; Alix POINSO, conseillère municipale.

### **Étaient représentés :**

Mme Caroline MASPER, adjointe donne procuration à Mme Sylvie SAMBAIN  
Mme Sandrine LEBRE, adjointe donne procuration à M. Thomas CHERBAKOW  
Mme Aurélie ANNEQUIN, conseillère municipale donne procuration à Mme Karima COEURET  
M. Michel CHAPUIS, conseiller municipal donne procuration à M. Emmanuel LUTHRINGER  
M. Rémy ROTA, conseiller municipal donne procuration à M. Jérémie DENIER  
Mme Virginie FAYET, conseillère municipale donne procuration à Mme Elodie OLIVER  
Mme Morane SOULIE, conseillère municipale donne procuration à M. David GEHANT  
M. Jean-Michel GRES, conseiller municipal donne procuration à M. Charles DANNAUD  
M. Geoffroy GONZALEZ, conseiller municipal donne procuration à Mme Lorraine PRUNET

### **Absents excusés :**

Caroline MASPER, Sandrine LEBRE, Aurélie ANNEQUIN, Michel CHAPUIS, Rémy ROTA, Virginie FAYET, Morane SOULIE, Geoffroy GONZALEZ, Jean-Michel GRES.

**Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire choisi au sein de la présente Assemblée ; Madame Elodie OLIVER a été désignée à la majorité des suffrages pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le code de l'action sociale et des familles,

VU l'arrêté préfectoral d'autorisation initiale n°71-2155 du 27 octobre 1971 agréant, comme logement foyer, pour l'admission des bénéficiaires de l'aide sociale aux personnes âgées, la Résidence « Saint Michel », située à Forcalquier et gérée par le centre communal d'action sociale,

VU l'arrêté départemental n°2017-PSD-108 du 23 août 2017 relatif au renouvellement de l'autorisation de fonctionnement de la résidence autonomie dénommée « Saint Michel » sise à Forcalquier et gérée par le centre communal d'action sociale jusqu'en 2032,

VU la délibération n°RSM2020.1 du 03 janvier 2020 du centre communal d'action sociale de Forcalquier portant dotation de la personnalité morale à la Résidence Saint Michel,

VU l'arrêté départemental n°2020-DSD-002 du 31 janvier 2020 portant transfert d'autorisation de la résidence autonomie « Saint Michel » et gérée par le centre communal d'action sociale au profit de l'établissement public communal « Résidence Saint Michel »,

**CONSIDERANT** qu'en sa qualité d'établissement public local social et médico-social, la Résidence Saint Michel, sise avenue du Docteur Eugène Bernard à Forcalquier a pour activité l'hébergement social pour personnes âgées,

**CONSIDERANT** que la délibération portant dotation de la personnalité morale à la résidence Saint Michel aurait dû être prise par le conseil municipal comme autorité de gestion et non par le centre communal d'action sociale,

VU la délibération n°29-2024 du 20 juin 2024 modifiant en ce sens le statut juridique de la Résidence Saint Michel afin de permettre la reprise au 01 janvier 2025 de l'établissement par le CCAS de Forcalquier,

**CONSIDERANT** que cette reprise implique la mise en place d'un budget annexe sous la nomenclature comptable M22. Or, cette nomenclature ne peut être mise en place sur des structures disposant de la personnalité morale.

Ceci exposé,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, DECIDE :**

- De retirer la personnalité morale ainsi que l'autonomie financière à la Résidence Saint Michel,
- D'autoriser Monsieur le Maire ou en cas d'empêchement, un adjoint ou un conseiller municipal à effectuer toute démarche consécutive à cette décision, et pour les élus ayant reçu délégation à signer, au nom et pour le compte de la Commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 29  
CONTRE : 0  
ABSTENTIONS : 0

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jours, mois et an susdits,  
POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire,  
David GEHANT



Acte publié le : 03 DEC. 2024